

**« ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL
APPLICABLES DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉADAPTATION SOCIALE ET
DANS LES SERVICES D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET
D'INSERTION POUR ADULTES »**

**Avenant n°1 du 20 octobre 2014
au protocole n°155 du 4 juillet 2014
relatif au régime collectif de complémentaire santé**

ENTRE :

**Le SYNDICAT DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS ACTION SOCIALE ET SANTE (SYNEAS)
3, rue au Maire - 75003 PARIS**

d'une part,

ET

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(CFDT)
47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19**

**LA FEDERATION DES SYNDICATS SANTE ET SOCIAUX (CFTC)
34, quai de la Loire - 75019 PARIS**

**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA SANTÉ, DE LA MÉDECINE ET DE L'ACTION SOCIALE
(CFE-CGC)
39, rue Victor Massé - 75009 PARIS**

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FORCE OUVRIÈRE (FO)
7 passage Tenaille - 75014 PARIS**

**LA FEDERATION NATIONALE SUD SANTE SOCIAUX (SUD)
70, rue Philippe de Girard - 75018 Paris**

d'autre part

JP *7es*
ANX

Préambule

Le protocole 155 du 4 juillet 2014 prévoit l'évolution du régime de complémentaire santé mis en place au bénéfice des salariés des entreprises relevant des accords collectifs de travail des CHRS, afin de tenir compte notamment de la loi n° 2013-504 de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

A la suite de la parution du décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 relatif aux garanties d'assurance complémentaire santé des salariés mises en place en application de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale, les partenaires sociaux ont convenu de conclure le présent avenant aux conditions ci-après.

ARTICLE 1 – Modification de l'annexe du protocole n°155 du 4 juillet 2014 des accords collectifs CHRS

Les tableaux figurant à cet article annulent et remplacent les tableaux présents en annexes du protocole n°155 du 4 juillet 2014 des accords CHRS relatif à la complémentaire santé.

HP 2
DL
VCS
PW

Annexe – Garanties collectives du régime de complémentaire santé

Remboursement total dans la limite des frais réels remboursement de la Sécurité Sociale inclus	
Frais d'hospitalisation	
Chirurgie – Hospitalisation	
Conventionnée	150% BR
Forfait hospitalier	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour
Chambre particulière par jour	
Conventionnée	100 % des FR dans la limite de 1% du PMSS
Personne accompagnante	
Conventionnée	100 % des FR, dans la limite de 1% du PMSS
Frais médicaux	
Consultations - visites Généralistes	100% BR
Consultations - visites Spécialistes	150% BR
Pharmacie	100% BR
Analyses	100% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie)	125% BR
Radiologie	100% BR
Orthopédie et autres prothèses	150% BR
Prothèses Auditives	100% BR
Transport accepté par la Sécurité sociale	100% BR
Dentaire	
Soins dentaires	100% BR
Orthodontie	
Acceptée par la Ss	200% BR
Prothèses dentaires : 3 prothèses par an et par bénéficiaire maximum, et au-delà la garantie est limitée au panier de soins.	
Remboursées par la Ss : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)	200% BR
Remboursées par la Ss : dents de fond de bouche	150% BR
Inlays-cores	150% BR
Frais d'optique. Pour les enfants : verres + monture et lentilles, par an et par bénéficiaire. Pour les adultes : verres + monture tous les deux ans par bénéficiaire* et lentilles tous les ans par bénéficiaire.	
Verres et Montures	Grille Optique n°1
Lentilles prescrites : Acceptées, refusées, jetables	2% du PMSS
Actes de Prévention	
Tous les actes des contrats responsables	oui au ticket modérateur

* Les verres + monture sont limités à une paire tous les deux ans pour les adultes sauf changement de correction médicalement constatée

49
ACB
PN
BC

Remboursements complémentaires à la base	
Garanties OPTIONNELLES	OPTION 1 (s'ajoute au régime de base)
Frais d'hospitalisation : avec une limite annuelle de 25% du PASS par an et par bénéficiaire soit : 9 387 € en 2014 pour le Non Conventionné	OPTION 2 (s'ajoute au régime de base)
Chirurgie - Hospitalisation	
Conventionnée	+ 100 % de la BR
Non conventionnée	non couverte
Forfait hospitalier	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour
Chambre particulière par jour	
Conventionnée	+ 100 % de la BR
Non conventionnée	non couverte
Personne accompagnante	
Non conventionnée	non couverte
Frais médicaux	
Consultations - visites Généralistes	20 % de la BR
Consultations - visites Spécialistes	20 % de la BR
Pharmacie	vignettes oranges si non couvertes dans base
Vaccins non remboursés par la Ss	non couverte
Analyses	non couverte
Auxiliaires médicaux	non couverte
Actes techniques médicaux (petite chirurgie)	non couverte
Radiologie	non couverte
Orthopédie et autres prothèses	non couverte
Prothèses Auditives	10% du PMSS par oreille (312,90 €; 2 oreilles par an max)
Dentaire	
Orthodontie	
Acceptée par la Sécurité sociale	non couverte
Refusée par la sécurité sociale	non couverte
Prothèses dentaires : 3 prothèses par an et par bénéficiaire maximum, et au-delà la garantie est limitée au panier de soins.	
Remboursées par la Ss : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)	100% de la BR
Remboursées: dents de fond de bouche	50% de la BR
Inlays-cores	100% de la BR
Non remboursées par la Sécurité sociale	non couverte
Parodontologie	non couverte
Implantologie	non couverte
Frais d'optique. Pour les enfants : verres + monture et lentilles, par an et par bénéficiaire. Pour les adultes : verres + monture tous les deux ans par bénéficiaire et lentilles tous les ans par bénéficiaire.	
Verres et Montures	Grille Optique n°2
Chirurgie réfractive	non couverte
Lentilles prescrites : Acceptées, refusées, jetables	3% du PMSS (soit 93,87 €)
Frais de cures thermales (hors thalassothérapie)	
Acceptée par la Sécurité sociale	5% du PMSS (soit 154,30 €)
Médecines douces (Ostéopathie, Etipopathie, Acupuncture)	
Reconnus comme praticiens par les annuaires professionnels	3 x 25 € par an et par bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse	
Par bénéficiaire	non couverte
Actes de Prévention	
Patch anti-tabac	2% du PMSS (62,58 €) par an et par bénéficiaire
	4% du PMSS (125,16 €) par an et par bénéficiaire

Les verres + monture sont limités à une paire tous les deux ans pour les adultes sauf changement de correction médicalement constatée

1700
PM
BC

Grille n°1 (régime de base)	Enfants < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Remboursement Assureur par verre	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Remboursement Assureur par verre
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	55,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	75,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	75,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	100,00 €	
sphère < -10 ou > +10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	95,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	125,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	65,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	85,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou > +6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	110,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	105,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	135,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou > +6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	125,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	150,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	115,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €	
sphère < -4 ou > +4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	145,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €	
sphère < -8 ou > +8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	200,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	90,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	130,00 €	

100
PMA
2

Grille n°2 (option 1)	Enfants < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	60,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	90,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	80,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	110,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	100,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	130,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	70,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	100,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	90,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	120,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	110,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	140,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	130,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	160,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	120,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	180,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	140,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	200,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	150,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	210,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	170,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	230,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	

Grille n°3 (option 2)	Enfants < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	85,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	125,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	105,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	145,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	125,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	165,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	95,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	135,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	115,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	155,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	135,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	175,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	155,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	195,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	170,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	250,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	190,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	270,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	200,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	280,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	220,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	300,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	

PM
MCP
DL

ARTICLE 2 – Effet et durée

Le présent accord prendra effet le 1^{er} janvier 2015, sous réserve de son agrément ministériel.

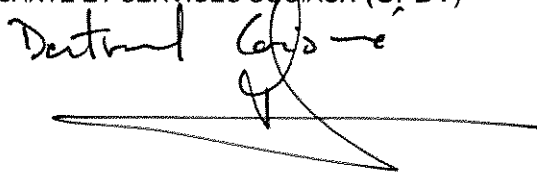
Ces dispositions s'intègrent au Chapitre 7 relatif au régime de prévoyance collectif et de retraite complémentaire des accords collectifs CHRS.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Fait à Paris, le 20 octobre 2014

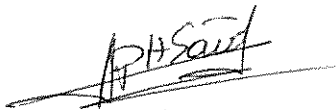
**ORGANISATIONS SYNDICALES
DE SALARIÉS**

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (CFDT)

Durand G. - e


LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SANTÉ ET SOCIAUX
(CFTC)

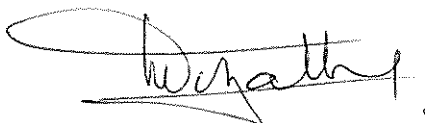
Hosain SAID

PHSAID


LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE
FORCE OUVRIÈRE (FO)

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA SANTÉ, DE LA
MÉDECINE ET DE L'ACTION SOCIALE (CFE-CGC)

MC BATTEUX

Duhalpe


LA FÉDÉRATION NATIONALE SUD SANTÉ SOCIAUX
(SUD)

**ORGANISATION SYNDICALE
D'EMPLOYEURS**

LE SYNDICAT DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DE
L'ACTION SOCIALE ET SANTÉ (SYNEAS)

